

EXTRAIT DE REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT

Savoie

DE LA COMMUNE de LA CHAVANNE
73800

Séance du 27 juin 2016

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	13	11

Date de la convocation
20 juin 2016

Date d'affichage
20 juin 2016

Objet de la Délibération

L'an deux mil seize

et le vingt-sept juin

à dix-huit heures trente minutes

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel, de ses séances,

sous la présidence de : **Richard DESCHAMPS-BERGER, Maire (pouvoir de Jean-Pierre RENARD)**

Présents : Bernard PELLET, BENOIT Véronique, PETIT Gilles, MILESI Alain, NOVEL Stéphanie, BERTHET Jean-Philippe, DOUCHEMENT Clotilde, MAZZINI Jean-Charles, VALLET Philippe.

Excusé(s) : RENARD Jean-Pierre (Pouvoir à Richard DESCHAMPS-BERGER), DURET Mandy.

Absent(s) : MICHEL Jean-Pierre.

a été nommé secrétaire : NOVEL Stéphanie.

Eclairages publics – Possibilité d’extinction nocturne de certains secteurs de la Commune

M. le Maire informe le Conseil qu'il a rencontré M. MOCELLIN de BOUYGUES Énergies et Services afin de connaître la réglementation qui permettrait d'éteindre les éclairages publics une partie de la nuit.

Il expose les avantages et inconvénients des extinctions temporaires, et les conditions dans lesquelles elles peuvent être décidées sans porter atteinte à la sécurité des usagers des voiries.

- Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal :
 - Autorise le maire à faire procéder à des extinctions temporaires sur certaines parties de la commune pour une période expérimentale de 6 mois. Ces extinctions n'excéderont pas la plage horaire de 23h00 à 5h00.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

le

et publication,

du

ou notification

du

Ainsi délibéré,
Pour copie conforme.

Le Maire,
Richard DESCHAMPS-BERGER

